



CFDT-COURTOIS  
33 rue de Rémusat  
31000 Toulouse  
Tél./Fax : 05.61.10.82.35  
06.83.11.98.60

A l'attention de la Direction de la Banque  
Courtois et de la Direction de la Société  
Générale,

*Toulouse, le jeudi 15 décembre 2022,*

*Mesdames, Messieurs,*

*Depuis 2 ans, les dirigeants de la Banque Courtois et de la Société Générale racontent à l'extérieur de l'entreprise, et en particulier au CAC 40, à la presse économique et aux Pouvoirs Publics, une histoire qui travestit la réalité des salariés, des clients et des bassins économiques des 8 banques du groupe Crédit du Nord.*

*Depuis 2 ans, les élus CFDT de la Banque Courtois informent, conseillent et défendent les salariés qui subissent cette absorption de la Banque Courtois par la Société Générale.*

*Depuis 2 ans, les élus CFDT de la Banque Courtois détricotent les fake news patronales par tous moyens : tracts, infos salariés, articles dans la presse, conférences de presse, questions aux élus ...*

*Dans 2 semaines la Banque Courtois n'existera plus. Aujourd'hui 15 décembre 2022, c'est le dernier Comité Social et Economique de la Banque Courtois.*

*Il aura fallu 2 ans aux dirigeants de la Banque Courtois et de la Société Générale pour tuer la Banque Courtois. Voici cette « histoire » :*

*Le 22 septembre 2020*

Les salariés et les clients ont eu droit à une « vraie/fausse » fuite dans la presse qui annonçait l'absorption de la Banque Courtois. Il s'agissait pour la Société Générale d'envoyer un xième signal aux « marchés »

*En décembre 2020*

Les représentants des salariés ont disposé d'un document de 50 pages, et pour analyser ce projet ils ont dû faire appel à une expertise externe qui a mis en évidence : « un projet big-bang, porteur de risques d'exécution (informatiques, commerciaux et sociaux) TRES ELEVE » et confirmé ainsi l'ABERRATION de ce projet

*En avril 2021*

Toutes les Organisations Syndicales, dans tous les Comités Sociaux et Economiques du groupe, ont voté CONTRE ce projet de destruction de valeur et toutes les Organisations Syndicales ont dû imposer le respect des prérogatives des Comités Sociaux et Economiques. Elles ont finalement obtenu les

Information/Consultation obligatoires sur les fermetures de services et d'agences et sur les destructions d'emplois

*En octobre 2021*

Un document de plus de 1000 pages a été envoyé à 7h du matin aux représentants du personnel de tous les Comités Sociaux et Economiques du groupe, soit 5 minutes avant une grande opération de communication en direction de la presse. Ce document annonçait la destruction de 6200 emplois et la fermeture de 600 agences sur le territoire français.

*En février 2022*

Pendant toutes les négociations, les représentants du personnel ont subi le chantage à la signature d'un accord dit « d'accompagnement », dans lequel la Direction de la Société Générale raconte sa fable du « zéro départs contraints ». C'est dès le début un accord de souplesse pour la Direction, et de contraintes et de risques pour les salariés.

*En mars 2022*

L'analyse des 1000 pages a mis en évidence :

- la destruction d'emplois sur les bassins d'emplois de la Banque Courtois,
- la perte de compétences et d'expertises sur le territoire Banque Courtois,
- l'opacité du parcours d'accompagnement des salariés de la Banque Courtois qui ne leur donne pas les moyens de se « projeter » en toute sérénité ; bien au contraire, il maintient au-dessus de leur tête une épée de Damoclès,
- l'absence de plan de prévention des risques psycho-sociaux réel et sérieux ; risques auxquels les salariés de la Banque Courtois sont confrontés dans le cadre du projet et de sa mise en application par la Direction,
- la déstabilisation de la clientèle historique de la Banque Courtois,
- la « mise à mort » de la Banque Courtois au 31 décembre 2022, après 262 années d'existence, durant lesquelles elle a résisté aux crises, aux guerres et à la Révolution.
- la démarche d'effacement par la Société Générale de ce qu'est/était l'entreprise Banque Courtois pour ses salariés, pour ses clients et pour l'économie régionale.

Il s'agit, sans aucune contestation possible, d'un plan de réduction des coûts, comme annoncé en septembre 2020.

*En mai 2022*

Le DG Monsieur OUDEA annonçait qu'il quitterait le navire Société Générale lors de la fusion informatique. Monsieur OUDEA, et bien d'autres cadres dirigeants, en décidant de quitter la Société Générale, ont fait le choix de ne jamais être comptables des impacts de leur décision.

*Depuis juin 2022*

Les salariés et leurs représentants subissent le traitement cynique qui leur est appliqué par la Direction avec, entre autres, l'application déloyale et de mauvaise foi de l'accord dit « d'accompagnement ».

*Le 1er janvier 2023*

Les salariés et les clients vont subir l'absorption juridique de la Banque Courtois par la Société Générale et vont constater la radiation de l'entreprise Banque Courtois du registre du commerce de Toulouse.

Comme des pions sur le plateau d'un jeu de Monopoly, les contrats de travail vont être transférés à la Société Générale, et les contrats des clients vont être transférés à la Société Générale.

*En mai 2023*

Les salariés et les clients vont subir une bascule informatique totale dans le système informatique de la Société Générale. Cette bascule informatique est déjà annoncée sans plan de secours, malgré les alertes de notre expert externe.

*Mais aussi*

Les enseignes « Banque Courtois » vont disparaître des façades des agences, le siège juridique rue de Rémusat à Toulouse va fermer.

Dès septembre 2020, nous écrivions : « La Banque Courtois ne fêtera jamais ses 270 ans ». Nous avons déjà raison, malgré les dénégations de la Direction, à l'époque. Cette même Direction de la Banque Courtois qui invite ce soir les salariés à danser sur des rythmes discos, sur la tombe de la Banque Courtois.

Depuis 10 ans la Société Générale accumule les erreurs stratégiques. Elle enchaîne les réorganisations avec un seul objectif : la réduction des coûts à court-terme. Cette absorption pure et dure, par la Société Générale, du groupe Crédit du Nord, et donc de la Banque Courtois, n'en est qu'un épisode de plus. Par contre, à l'échelle du territoire français, la dimension de cette opération de réduction des coûts est totalement inédite, avec plusieurs milliers de postes supprimés, avec plusieurs centaines de fermetures d'agences, avec plusieurs milliers de salariés contraints à une procédure de reclassement/recrutement interne digne de « Parcours-Sup » ou de « Pôle Emploi ».

Il y a 2 ans, la Direction disait aux salariés « Ayez confiance, ça va bien se passer ! ». Les salariés le constatent aujourd'hui, ce n'était que des paroles !!!

Les élus et les Délégués Syndicaux CFDT de la Banque Courtois